

puis les suivre dans leurs raisonnemens. Je me bornerai à cette simple observation que sans doute fera également tout lecteur raisonnable. C'est qu'il est difficile de comprendre, par quelles vues & dans quel esprit, une matiere si évidente par elle-même, & si péremptoirement décidée par son simple énoncé, matiere d'ailleurs discutée dans tant d'écrits rayonnant de toutes les lumieres de la justice & de la religion (a), a pu être encore mise en controverse, bien plus, être décidée en sens contraire; que le serment de professer & de maintenir l'athéisme, proposé sous le nom de *liberté & d'égalité*, ait pu être défendu par un docteur de Sorbonne, un grand-vicaire; qu'une telle défense ait paru au milieu de la Belgique répandant ses trésors & le sang de ses guerriers, pour repousser ce même système, que des fugitifs, recueillis dans ses hospitalieres cités, prétendent consacrer par l'invocation du nom de Dieu! S'il est des événemens incroyables dans le tems où nous vivons, celui-ci sans

---

(a) 15 Mars 1793, p. 406. — 15 Mai, p. 106. — 15 Août, p. 610. — 1 Sept., p. 20. — 15 Mars 1794, p. 407. — La plupart des subterfuges de ce *Mémoire* ont déjà été employés dans la *Lettre d'un ecclésiastique* dont il est parlé 1 Nov. 1793, p. 339, & à laquelle on répond là-même. Le nouvel apologiste n'auroit-il pas lu cette Réponse? Il y auroit trouvé divers argumens *ad hominem*, un surtout contre ceux qui pour n'avoir pas échappé par ce serment à la guillotine ou à la déportation, voudroient se ranger parmi les confesseurs de la Foi (p. 346).